



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



.....
Mon Bilan Prévention



MON BILAN PRÉVENTION : un dispositif de l'Assurance Maladie

CONTEXTE

- Augmentation des maladies chroniques en lien notamment avec le vieillissement de la population.
- Certains facteurs de risques de ces maladies chroniques sont modifiables.



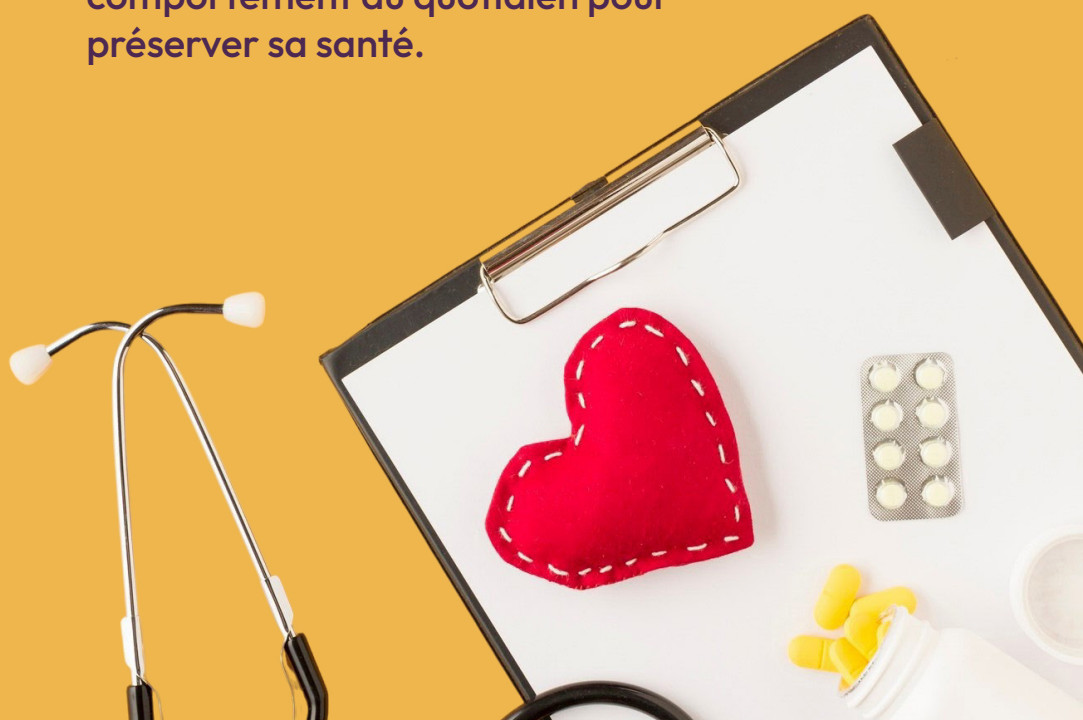
EN 2030
1 Français sur 3
aura + de 60 ans

OBJECTIF

Passer d'une médecine curative
à une médecine préventive.

Consulter son médecin sans être malade ?!

Oui, pour faire le point sur ses facteurs de risques (en particulier ceux sur lesquels on peut agir) et ses habitudes de vie et ainsi savoir comment modifier son comportement au quotidien pour préserver sa santé.



POUR QUI ?

4 classes d'âge sont concernées :



18-25 ans



45-50 ans



60-65 ans



70-75 ans

AVEC QUEL PROFESSIONNEL DE SANTÉ ?

Médecin généraliste



Pharmacien



Sage-femme



Infirmier



UNE CONSULTATION DE 30 À 45 MINUTES

OBJECTIF DU RDV

Que le patient reparte avec
des conseils personnalisés et
des pistes pour prendre
en main sa santé.



Pour aborder ses facteurs de risques de maladies chroniques
(diabète, maladies cardiovasculaires ...)



Pour échanger sur ses habitudes de vie (alimentation, activité
physique, tabagisme, sommeil, bien-être mental,...)



Pour faire le point sur ses dépistages et ses vaccins

INFOS PRATIQUES



Ce rendez-vous prévention
est pris en charge à 100%
par l'Assurance Maladie sans
avance de frais.



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



Les assurés concernés par
ces tranches d'âge peuvent
prendre rdv avec leur
médecin ou professionnel
de santé habituel.



Pour faciliter l'échange, le
patient peut renseigner avant le
rdv un auto-questionnaire
donné par le professionnel
de santé.

Ce bilan de prévention peut être réalisé une seule fois
par tranche d'âge.

+ D'INFOS >

ENGAGÉS ENSEMBLE POUR VOTRE SANTÉ !